

DELIBERATION

58 (5.1)

Le 28 juin 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 juin 2021

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, DUCREUX, SPADA, BAYET, INCORVAIA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Monsieur MARRET, Madame MONTET-FRANC à Madame MONTAGNON, Madame COLOMBO à Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Election d'un Adjoint supplémentaire

Monsieur le Maire rappelle que, depuis l'élection du 4 juillet 2020, la liste des Adjointes se décompose comme suit :

- 1^{er} Adjoint : Marc MONTEUX,
- 2^{ème} Adjointe : Nicole BRUEL,
- 3^{ème} Adjoint : Eric VOCANSON,
- 4^{ème} Adjointe : Hélène FABRE,
- 5^{ème} Adjoint : Cyrille CHAPOT,
- 6^{ème} Adjointe : Céline MONTAGNON.

Il indique que, compte-tenu de la volonté de renforcer le pilotage et l'action de la collectivité sur les questions relatives à :

- la participation citoyenne,
- la tranquillité publique,
- l'artisanat, le commerce et les marchés forains,
- la promotion de l'emploi et les relations avec tous les partenaires intervenant dans le domaine de l'emploi,
- la communication institutionnelle,

il apparaît nécessaire de désigner un Adjoint supplémentaire en charge des délégations suscitées, et ainsi porter le nombre d'Adjointes à 7.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20210629-2021-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2021

Affichage : 29/06/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION

58 (5.1)

Il ajoute qu'en ce sens, le Conseil Municipal a approuvé, lors de cette même séance, la création d'un poste supplémentaire d'Adjoints. Cette décision entraîne l'élection d'un nouvel Adjoint parmi les membres du Conseil Municipal.

Il expose les dispositions légales pour la tenue du scrutin, et désigne Monsieur Pierre-Julien Marret, secrétaire de séance, et Monsieur Pascal Galonnet et Madame Pascale Dumazet, assesseurs.

Puis, Monsieur le Maire invite les candidats à se faire connaître. Messieurs Carl INCORVAIA et Ludovic CEYTE se présentent à l'élection, pour la fonction d'Adjoint. Chacun des deux candidats est invité à s'exprimer.

Ensuite, il propose aux membres du Conseil Municipal de procéder au vote.

A l'issue, Monsieur le Maire proclame Monsieur Carl INCORVAIA, nouvel Adjoint, élu avec 25 voix.

Il précise que le tableau du Conseil Municipal sera mis à jour.

Le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'élection de Monsieur Carl INCORVAIA, au poste de 7^{ème} Adjoint.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 juin 2021

Le Maire,
François DRIOL

